



HAL
open science

Le tiers inclus comme projet urbain

Pascal Amphoux

► **To cite this version:**

Pascal Amphoux. Le tiers inclus comme projet urbain. Européen 6 : Règlement et thème, pp. 17-18, 2000, Entre villes, Dynamiques architecturales et urbanités nouvelles. hal-01566474

HAL Id: hal-01566474

<https://hal.science/hal-01566474v1>

Submitted on 21 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le tiers inclus comme projet urbain

par
Pascal Amphoux

juillet 2000

Texte paru dans « Entre Villes , dynamiques architecturales et urbanités nouvelles », Règlement et thème de la 6^{ème} session d'European

De la ville intermédiaire à la ville hybride

Partons du titre de la session, « entre-villes », et interrogeons-nous sur deux sens possibles et d'ailleurs conjoints que l'on peut attribuer à l'expression.

Le premier est un sens morphologique et géographique. Il privilégie la question de l'inscription de la ville dans l'espace existant et inversement, celle de la **localisation** des espaces dans l'extension urbaine.

C'est ce sens premier, le plus évident, qui a permis d'orienter le choix des sites européens. D'une manière ou d'une autre, ceux-ci sont situés *entre* deux villes, *entre* plusieurs quartiers ou du moins *entre* des zones bien différenciées – ce qui suppose au passage que soient reconnus et identifiés préalablement des **espaces morphologiquement distincts** : la ville moderne et la ville ancienne, le centre et la périphérie, le village et la banlieue, ...

On notera que ce sens premier oriente déjà le travail des concepteurs, en leur demandant de résoudre la question du lien, spatial et fonctionnel, que ces **territoires intermédiaires** sont susceptibles d'établir entre des entités existantes. Qualifiés d'intermédiaires, ces territoires sont pourtant à proprement parler innommables : on les qualifie tant bien que mal de « délaissés », de « friches » ou de « nomanslands ». Ils sont généralement marqués par une forte indétermination : leurs limites sont floues, leurs caractéristiques invisibles et leur devenir incertain. Leur situation habituellement résiduelle ne permet de les définir que par défaut, en creux et comme en négatif. Du même coup, ce qui implicitement est attendu du projet, c'est qu'il retourne cette situation, qu'il redonne une forme à ce qui a perdu sa fonction ou qu'il impose une image forte à ce qui ne l'a pas encore trouvée.

Le second sens est un sens morphogénétique et historique. Il privilégie cette fois la question de l'inscription de la ville dans le temps et inversement, celle de la « **temporalisation** » des espaces dans la ville.

C'est ce sens second, plus difficile à appréhender, que nous souhaiterions remettre en avant, parce qu'il nous semble constituer l'enjeu de la session et induire un renouvellement des démarches de conception dans lesquelles la création architecturale ne peut plus être détachée de la complexité du projet urbain. Quel que soit le territoire intermédiaire sur lequel on intervient, la démarche de projet se doit alors d'articuler, de synchroniser ou d'enchevêtrer des époques, des rythmes de développement ou du moins des types de rapport à la ville bien différenciés – ce qui suppose cette fois que l'on identifie des **espaces morphogénétiquement distincts** : le quartier immuable, le quartier en transformation et le quartier nouvellement créé ; la ville permanente, la ville en mouvement ou la ville émergente ; l'espace connu, l'espace vécu et l'espace sensible.

On notera cette fois que le travail du concepteur n'est plus focalisé sur la revalorisation d'un territoire intermédiaire, au sens spatial du terme, mais sur la constitution de ce que nous appellerons des **territoires hybrides**, en un sens logique. Il ne s'agit plus seulement d'établir un lien entre deux espaces ou de remplir un vide, il s'agit de générer de la complexité, c'est-à-dire, rigoureusement, de penser l'hybridation de niveaux logiques différents qui interagissent dans le processus de formation de la ville. Schématiquement, nous proposons d'en distinguer trois : celui de la **fonctionnalité**, celui de la **socialité** et celui de la **sensibilité**¹. Ce que l'on peut alors explicitement attendre des projets, c'est qu'ils recomposent ces trois niveaux, qu'ils inventent des modalités d'articulation entre eux, qu'ils proposent des moyens inédits de faire évoluer simultanément la fonction, l'usage et la forme.

La logique du tiers inclus

La distinction sémantique précédente entre le territoire intermédiaire, entendu comme catégorie morphologique, et le territoire hybride entendu comme processus génératif, amène trois remarques, qui constituent de notre point de vue autant d'enjeux pour European.

1. De la thématique, déjà ancienne, de l'« architecture urbaine », on passe à la problématique d'un « urbanisme architectural ». L'enjeu n'est plus de produire une image de la ville à travers une production architecturale qui serait typiquement urbaine (maisons de ville, ordre contigu, composition de façades et autres critères chers à la typo-morphologie), il est de concevoir l'architecture comme un moyen de générer la ville, non seulement dans sa forme, mais aussi et avant tout dans son évolution et sa dynamique propre. Le bâtiment est moins conçu comme une œuvre en soi que comme un **medium** (un objet intermédiaire ou transitionnel), qui est potentiellement porteur de certains effets sur le développement de la ville, sur la mutation de ses fonctions ou sur la transformation de ses usages.

2. D'un modèle de conception déterministe, on passe à un modèle contextualiste (les physiciens diraient probabiliste). Loin de penser que l'on pourra imposer son œuvre, son plan ou son programme en appliquant des normes stylistiques ou urbanistiques arrêtées, on cherche avec plus de modestie à se donner des règles du jeu pour infléchir des tendances ou orienter l'évolution en cours. Et ces règles ne peuvent être énoncées que par rapport à un certain **contexte**, toujours local et circonstanciel². Les effets escomptés sont probables, ils ne sont jamais assurés. Les « règles » du jeu, comme le mot l'indique, ne sont pas normatives mais régulatrices (elles ne cherchent pas à normaliser le produit, elles visent à réguler le processus).

3. D'une logique implicitement duale on passe à une logique explicitement ternaire. De la logique duale qui tendait à opposer la forme à la fonction en

¹ Précisons d'emblée que ces niveaux sont par principe incommensurables, ce qui signifie qu'il est impossible d'établir des moyennes ou des pondérations entre eux ; ils ne relèvent pas du même système de valeur et ne peuvent être hiérarchisés par ordre d'importance ; seul le contexte singulier dans lequel un projet sera développé pourra permettre de leur affecter des poids relatifs différenciés en fonction des effets recherchés.

² Sans doute la notion de contexte n'est-elle pas absente du modèle déterministe, mais le contexte n'y joue qu'un rôle accessoire, purement spatial et morphologique (cf. les débats anciens sur le mimétisme ou l'intégration architecturale comme ceux plus récents autour de la déconstruction ou de la fragmentation). Dans le modèle suivant, le contexte joue par contre un rôle fondateur, mais son sens n'est plus seulement d'ordre environnemental (ce n'est plus le cadre physique dans lequel on inscrit le bâtiment), il est aussi temporel et pragmatique : il intègre par exemple les opportunités de réalisation et les jeux d'acteurs rendant plus ou moins probable telle ou telle orientation du projet urbain.

excluant du débat tout argument tiers (et à prolonger indéfiniment le débat sur le primat de l'un sur l'autre ou réciproquement), il s'agit de passer à des logiques ternaires dans lesquelles le projet ne prend consistance que par sa capacité à *configurer* le niveau technique de la fonctionnalité, le niveau social de l'usage et le niveau sensible de la perception. Tiers exclus dans le premier cas, **tiers inclus** dans le second. Il y a derrière cette tripartition un instrument de conceptualisation théorique, méthodologique et pragmatique à la fois. Et nous aimerions évoquer brièvement son efficacité à partir de quelques exemples pris à différents niveaux ou étapes du projet qui peuvent désormais être menées conjointement : la définition programmatique, la formalisation conceptuelle et la méthodologie de projet.

Un outil de redéfinition des cahiers de charges

Soit l'outil classique du cahier des charges ou du programme, qui tend à rapporter un découpage fonctionnel normatif à des surfaces ou des coefficients d'occupation du sol. La logique ternaire précédente permet d'en renouveler le mode. D'une part elle abandonne l'obsession de la définition exhaustive d'*objectifs concrets*, mais totalement déterminés dans l'espace et dans le temps, pour s'attacher à la redéfinition d'*intentions précises*, ouvertes et modulables dans le temps. D'autre part, elle permet de spécifier trois types d'enjeux correspondant aux trois registres de référence.

Exemple. Une étude urbaine commandée par une administration genevoise sur un territoire intermédiaire situé entre le centre historique de Carouge et les grands ensembles de deux communes périphériques nous amène à proposer la constitution progressive du « Parc des Communes réunies », destinée à préserver à long terme un grand vide à l'échelle de la ville, en train de se densifier et de réunir des communes initialement séparées³. Un tel projet, sur un territoire actuellement totalement déstructuré et parcellisé par la multiplicité et l'enchevêtrement de voiries automobiles de toutes sortes, nécessite que soit mise en place une stratégie d'identification, de reconquête et de plantation de ce territoire. Sommés d'esquisser un programme visant à prouver le réalisme d'une telle idée, nous décidons d'échapper à l'exigence de définir les fonctions à venir et les surfaces à reconquérir en énonçant par contre de façon aussi précise que possible les enjeux d'une telle réalisation.

Enjeu fonctionnel. Créer à long terme un grand parc de jardins aux fonctions différentes par la reconquête progressive de parcelles en friches ou en perte d'activité, et reconnecter les quartiers aujourd'hui séparés par un jeu de passerelles enjambant les voies routières ou autoroutières. L'enjeu est de regrouper progressivement les types de jardins pouvant faire l'objet d'usages et de pratiques aussi divers que possible : jardins familiaux ou plantages à l'usage des habitants défavorisés ; parcs naturels, jardins à thèmes ou jardins virtuels autour d'équipements spécifiques ; promenades guidées et cheminements libres ; parcelles très aménagées à haut degré d'entretien et terrains vierges dont le développement et la métamorphose naturelle font l'objet d'un entretien différencié ; grandes surfaces pouvant accueillir des activités temporaires (manifestations culturelles ou parkings temporaires) et espaces libres de jeu, de sport ou d'agrément, ... L'accessibilité exceptionnelle du site, par tous les modes de transport, en fait potentiellement un parc d'échelle régionale. Le réseau des chemins piétons devient l'élément structurant du parc, qui relie les quartiers d'habitations des communes réunies à la campagne genevoise.

³ Gp-b, *Un projet urbain pour le secteur Praille-Bachet*, DAEL, République et Canton de Genève, Document de synthèse, janv. 2000.

Enjeu social. Composer une partition de toutes les activités liées à la nature en ville. Ces aménagements devraient se développer dans le temps en fonction des opportunités de développement des ensembles d'habitat, de commerce ou d'équipements attenants. Ils pourraient faire l'objet de concessions territoriales de communes, associations ou autres institutions plus lointaines, pour peu qu'elles inscrivent leur création dans le cadre évolutif d'un schéma directeur paysager de l'ensemble du parc.

Enjeu sensible. Relier les quartiers et estomper la circulation par la création de mouvements de terre permettant d'intégrer ceux de la voirie. Cadrer et unifier le territoire par la plantation homogène espacée d'arbres de haute tige. Cette plantation pourrait être faite rapidement (parrainage, pépinière urbaine, ...) afin de générer une image quasi immédiate d'unité paysagère qui donne à voir les limites du parc, lui confère une unité et une ambiance commune (filtrage de la lumière et de l'environnement sonore, ...), qui lui assure une identité de plus en plus forte à l'échelle du siècle (croissance végétale et espacement), et qui assure une continuité de développement dans le temps en offrant une liberté maximale dans la gestion des programmes d'aménagement et des principes de création jardinée (évolution des rapports à la nature).

Ceci n'est qu'un exemple et un cas particulier. Mais on peut comprendre à partir de là le rôle médiateur que l'on peut faire jouer à la formalisation d'enjeux de ce type. En échappant à l'énoncé figé d'un programme classique (que l'incertitude sur le rythme effectif des reconquêtes territoriales aurait ici rendu abstrait et rapidement caduque), la formulation des trois types d'enjeux permet de fixer les idées pour un temps long sur des plans différents et, dans ce cas, de motiver des acteurs de cultures différentes (politiques, institutionnels, associatifs, privés...). On se trouve, si l'on veut dans une situation de « programmation intermédiaire » qui renvoie à la position intermédiaire et presque au nouveau métier que l'architecte doit aujourd'hui inventer lorsqu'il est chargé d'études urbaines, qui le placent, fatalement, *entre* la logique de la maîtrise d'œuvre et celle de la maîtrise d'ouvrage (hybridation à nouveau).

Ajoutons que la définition de tels enjeux peut servir de référence, à long terme, dans la gestion des opérations successives qui se réaliseront sur le territoire concerné ; à ce titre ils constituent un outil de **conception négociée** entre l'auteur du projet urbain et les architectes d'opérations s'inscrivant dans le périmètre concerné : les discussions sur chaque projet particulier ne se focalisent plus sur la forme ou le style du projet mais sur la façon dont le projet valorise ou non les enjeux initiaux⁴.

Un outil de déclinaison de concepts transversaux

Deuxième exemple, dans un autre registre.

Soit la **notion de densité**, qui crée un large consensus dans des milieux différents dans la mesure où elle paraît avoir une valeur universelle, mais qui sème aussi le trouble dans la mesure où elle masque une diversité presque infinie de

⁴ Telle est l'expérience heureuse que nous avons faite avec les 36 équipes d'architectes-paysagistes et d'artistes qui ont réalisé autant de jardins dans la ville de Lausanne pendant l'été 1997, à l'occasion du premier festival international du jardin urbain, « *Lausanne, Jardins '97* ». Pour chacun des sites que nous avons retenus dans l'étude de faisabilité, nous avons défini un enjeu d'urbanité propre au caractère du lieu et les projets ont été discutés, entre nous-mêmes et les équipes, non pas autour d'une critique formelle (les styles les plus différents étaient d'ailleurs en ce cas recherchés) mais autour de la façon dont le projet valorisait le critère d'urbanité que nous avons défini et qui lui, n'était pas négociable.

significations (entre les disciplines), d'usages (au sein même d'une même corporation, notamment par exemple chez les architectes et urbanistes praticiens) et d'effets sur la forme urbaine ou les pratiques sociales. La mise en œuvre du modèle ternaire nous oblige à en formaliser le sens par rapport à trois champs de signification différents que nous avons regroupé sous les notions respectives de polarité, de mixité et d'intensité⁵.

Le mot **polarité** connote en effet avant tout la dimension spatiale (c'est une notion géographique) et mesurable (c'est une notion physique) de la densité. Mais à la différence de celle-ci, la notion renvoie à une géographie dynamique et à une physique de la relativité : elle désigne l'état d'équilibre dans lequel se trouve un corps entre deux pôles opposés. La polarité d'un lieu, c'est en quelque sorte son pouvoir d'attraction ou de répulsion par rapport aux lieux qu'il polarise, c'est la façon dont il articule plusieurs échelles (celles par exemple du bâtiment, de l'îlot, du quartier, de la ville, ...), c'est encore la façon dont un centre (plus précisément un pôle) se constitue ou se défait... Pourquoi alors ne pas parler de *centralité* ? Parce que ce mot sous-entend le développement d'un centre au détriment d'une périphérie, laquelle en devient fonctionnellement dépendante dans un système géographique hiérarchisé, tandis que la polarité signifie au contraire le développement conjoint des centres et des périphéries, ou plus exactement le développement conjoint de pôles qui ne sont plus ni centraux ni périphériques mais qui s'auto-équilibrent dans un système géographique dynamique et réticulaire. En d'autres termes, la problématique n'est plus celle d'une monocentralité dans un système hiérarchique dont les indices de densité seraient les garants, mais celle d'une multcentralité dans un système réticulaire que d'autres outils doivent permettre d'orienter ou de gérer.

Le mot **mixité**, d'usage aujourd'hui courant dans le jargon technico-scientifique des urbanistes, connote bien en second lieu la dimension sociale de la densité. Densité et mixité sont souvent associées et considérées en quelque sorte comme les deux mamelles de l'urbanité. Mais comme la densité, la mixité est souvent réduite à l'idée d'un mélange fonctionnel. Un quartier qui comprend de l'habitat et des bureaux sera dit « mixte »; une rue qui réunit les fonctions résidentielle et commerciale est une zone « mixte », etc. Or si un tel mélange fonctionnel, mesurable, peut sans doute faire émerger dans certains cas une réelle mixité sociale, nous préférons réserver ce terme pour désigner l'aptitude d'une collectivité vivant dans un lieu particulier à générer des liens sociaux et conviviaux. Autrement dit, de la même façon que la notion de polarité se démarquait de celle de centralité tout en l'incluant, celle de mixité se démarque de celle de *mélange fonctionnel* tout en l'incluant : elle désigne toute forme d'interaction entre le niveau technique d'un mélange mesurable de fonctions urbaines déterminées et le niveau symbolique d'un mélange observable (même s'il est non mesurable) d'usages et de pratiques ordinaires. Au premier niveau, la problématique implicite est celle, classique, du fonctionnalisme de l'époque moderne : mise en ordre de l'espace et classification humaine dans des classes sociales ou des catégories fonctionnelles. Au second niveau, la problématique devient explicitement celle de la gestion du désordre qui fait l'urbanité d'un lieu, doublée de celle de la génération d'une "biodiversité" humaine qui assure, sans prétendre le déterminer, un équilibre minimal entre des populations ou des cultures éventuellement très contrastées.

Quant à la notion d'**intensité**, elle connote par différence la dimension sensible de celle de densité (et de fait on sait qu'il existe souvent un très grand écart entre densité et sentiment de densité). Pourquoi ? Parce que d'un côté le mot « intensité »

⁵ Pascal Amphoux et al., *La densité urbaine, Du programme au projet urbain*, rapport de recherche no142, IREC, EPFL, Lausanne

signifie le degré d'activité ou d'énergie d'un phénomène sensible (le son, la lumière, le geste); de l'autre il désigne la prégnance ou la vivacité d'un sentiment, d'un regard ou d'une relation. Intensifier la ville, ce sera donc, par des moyens sensibles, intensifier le rapport à la ville, en offrir une meilleure acuité perceptive, renforcer le sentiment d'urbanité ou encore renforcer l'identité du territoire considéré. Mais ici encore, de la même manière que les notions de polarité et de mixité se distinguaient respectivement de celles de centralité et de mélange fonctionnel tout en les incluant, l'intensité s'écarte et inclut *l'identité* : celle-ci, comme le dit l'étymologie, "revient au même" et sous-entend une circulation du sens qui se referme sur lui-même, celle-là entre en tension (*intensus*, tendu, est le participe passé du latin *intendere*, entendre) et suggère une circulation et une ouverture du sens. D'un point de vue théorique, la proposition est donc double : d'une part redonner à la dimension sensible de la densité le même poids qu'à sa dimension technique et à sa dimension sociale (ne pas la laisser sombrer dans un statut annexe de dimension par surcroît); d'autre part, substituer aux problématiques de la définition de l'identité urbaine celles de la définition d'une intensité urbaine et des principes d'intensification perceptive.

Ce deuxième usage, sémantique, de la logique du tiers inclus, pourrait être considéré par certains comme un jeu théorique gratuit. Et pourtant... Force est de remarquer que ce type de distinction ternaire constitue un instrument d'**analyse critique** opératoire, c'est-à-dire une méthode de raisonnement qui permet de ne pas réduire l'activité critique à l'énonciation de jugements de valeur mais de lui faire établir des distinctions logiques entre des démarches de nature différentes : ainsi par exemple de la distinction « motricité, mouvance, émotion » que nous avons établie à l'analyse des projets de la 5^{ème} session d'European regroupés sous le signe de la mobilité, voire de la distinction entre les figures du domino, du fragment et du puzzle à laquelle nous avait mené l'analyse des projets lauréats de la session précédente⁶. Par ailleurs, il faut insister sur le fait que de telles distinctions ne sont pas sans conséquence sur la pratique même du projet urbain. Dans le cas présent, densifier le territoire ne consistera plus simplement à remplir des dents creuses ou des espaces vacants en appliquant des coefficients qui jouent un rôle de prescription quantitative. Cela consistera à spécifier et équilibrer trois ordres de prestations qualitatives consistant à négocier respectivement la polarisation, la « mixisation » et l'intensification des espaces urbains en réintroduisant dans la démarche de projet les trois dimensions du temps, de l'usage et du sensible.

Un outil de vérification de la méthode de projet

Troisième exemple, enfin, plus concret et directement attaché à l'activité-même du projet.

Soit la notion de *città diffusa*. A sa propre image, elle tend à se diffuser dans les milieux de l'urbanisme plus vite encore que le phénomène qu'elle désigne. Pourquoi ? Sans doute parce qu'elle donne un nom à ce que chacun peut percevoir comme une forme de territoire intermédiaire, au sens morphologique que nous avons décrit en préambule : des territoires extensifs qui ne sont ni ville ni campagne, qui ne s'étendent plus autour des centres existants mais qui les relient par un jeu de bandes continues, qui ne hiérarchisent pas l'espace mais tendent à le réticuler, ... Face à cette forme nouvelle, l'urbaniste est emprunté.

Et le réflexe, assez naturellement, sera d'aborder le problème de la restructuration de tels territoires en privilégiant la dimension paysagère, en développant des analyses méticuleuses des parcellaires, des pentes, des vues, du rapport entre le

⁶ Cf. respectivement les catalogues d'European 5 et d'European 4

végétal et le bâti, entre le haut et le bas, l'intérieur et l'extérieur, ...pour dégager des principes topologiques susceptibles de lutter contre le phénomène de diffraction paysagère qui génère à la fois la multiplication, l'éclatement et l'hétérogénéité des constructions.

La mise en œuvre de la logique ternaire, une fois de plus, permet de reposer le problème autrement. En obligeant le concepteur à penser simultanément et sans ordre de priorité, non seulement la dimension paysagère, mais aussi les dimensions sociales et fonctionnelles de ces territoires extensifs, elle permet de s'interroger sur les conditions de la *città diffusa*, qu'une fois de plus nous proposerions de décliner sur trois plans différents.

Les conditions environnementales tout d'abord, relèvent, dans notre terminologie, de l'ordre des facteurs objectivables, mesurables et donc en principe maîtrisables du territoire⁷. Elles seront en ce cas caractérisées par exemple par des problèmes d'accessibilité, de réseau, d'économie d'énergie, ..., mais aussi et peut-être surtout par le découpage microscopique des parcelles en lanières et la tendance à une privatisation intégrale du territoire. Un tel remplissage périodique du plan ne laisse place à aucun espace majeur permettant de créer ne serait-ce que des micro-centralités ou des espaces publics de plus grande échelle susceptibles d'accueillir un minimum de fonctions et de services collectifs.

Les conditions médiales ensuite désignent les conditions d'appropriation d'un « milieu » avec lequel on entretient des relations fusionnelles, naturelles et vivantes. Or, la croissance continue d'une hétérogénéité radicale des constructions individuelles implique paradoxalement une uniformisation totale et une indifférenciation des usages, ce qui rend la constitution d'un tel milieu presque impossible : il n'y a plus d'altérité possible dans un tel environnement, car dans sa démultiplication infinie l'autre revient au même !

Les conditions paysagères enfin, touchent le rapport sensible, esthétique et infiniment variable qu'offre, dans les arts comme dans la vie ordinaire, la perception d'un « paysage ». Devant la multitude de parcelles et de bâtiments individuels qui s'étendent à perte de vue, la structure historique du parcellaire, son origine campagnarde et ses caractéristiques matérielles sont effacées. Les murs s'effondrent, les terrassements disparaissent, le quadrillage et le maillage des chemins devient confus. La culture du paysage a disparu.

Absence d'espace public de grande taille, perte d'altérité, occultation de la mémoire du parcellaire. Autant de conditions d'urbanité qui manquent à la *città diffusa* pour mériter son nom de ville... Autant d'enjeux pour un projet, urbain précisément.

Ce troisième usage, méthodologique, de la logique ternaire, montre que celle-ci peut devenir un instrument de **vérification de la démarche** du projet – pour le concepteur autant que pour l'expert. N'a-t-on pas réduit l'activité de projet à une approche particulière au détriment des autres ? Dans l'exemple précédent, à vouloir lutter contre les logiques de marché, n'a-t-on pas privilégié outre mesure la dimension paysagère ? Dans tous les cas, le modèle nous permet de contrôler une forme d'équilibre minimal entre les trois modalités, de mener parallèlement, puis

⁷ La distinction rigoureuse entre environnement, milieu et paysage constitue un argument transversal et récurrent dans bon nombre de nos travaux. Elle a été initialement établie dans nos recherches sur l'environnement sonore. P. Amphoux et al., *Aux écoutes de la ville, La qualité sonore des espaces publics européens*, rapport de recherche IREC no94, EPFL, Lausanne, CRESSON, EAG, Grenoble, 1991. P. Amphoux, *Le paysage sonore urbain*, CD hifi, IREC, CRESSON, Lausanne, Grenoble, 1997.

croiser et précisément hybrider les approches environnementale, médiale et paysagère ?

Conclusion en forme d'hypothèse

La logique du tiers inclus fonde la pratique du projet urbain.

Entre la définition d'enjeux techniques, sociaux et sensibles, *entre* polarité, mixité et intensité, *entre* approches environnementale, médiale et paysagère, la pratique de projet urbain se mobilise⁸.

Formulons le vœu que les réponses à la 6^{ème} session sachent relever le défi d'une telle mobilisation.

⁸ Des exemples qui précèdent on peut retenir les points suivants :

1. Les trois niveaux logiques ne sont pas trois catégories : ils n'ont de sens que l'un par rapport à l'autre, ou plutôt que l'un par rapport aux deux autres.
2. Ce ne sont pas non plus trois positions hiérarchiquement organisées : ils n'ont de position que relative et la hiérarchie est enchevêtrée – variable en fonction du contexte.
3. Ce ne sont pas trois activités successives mais conjointes, qui permettent de générer et de régénérer le mouvement sans lequel la notion de projet urbain perdrait toute spécificité.